



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 30 novembre 2021

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 19h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Elise ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ;
DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; GAGLIOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ;
JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT
Christian ; MENESTRIER Jean-François ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; TERZO André ;
VIPREY Maryse, suppléante de JACQUIN Denis

C.C.L.L : COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ;
PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude;

C.C.V.M : GAUTHIER André ; MORALES Roland

Étaient excusés :

G.B.M : CHOPARD Félix ; JACQUIN Denis ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MICHEL
Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; ROUX Jean-Hugues

C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ;

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procuration de vote :

Mandants : CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; LEMERCIER Myriam ; NAPPEZ Anthony

Mandataires : STADELMANN Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; LAMBERT Marie ; TERZO André

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ÉTAT DES ADMISSIONS EN NON VALEUR ET DES CRÉANCES ÉTEINTES 2021

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Les services du comptable ont transmis les états des titres de recettes établis aux noms ci-dessous dont les créances doivent être admises en non-valeur et ou déclarées comme éteintes. Le 19 octobre 2021, le Comité Syndical a validé ces états, mais les listes ont été inversées.

Détail des dossiers à admettre en créances éteintes :

- **6541 « créances admises en non-valeur » : + 101,22 €** dont 99,41 € sur la compétence « déchetteries » pour des rôles de professionnels en déchetteries et 1,81 € sur la compétence Incinération, aux motifs principaux de clôture insuffisance actif sur RJL et poursuite sans effet.

➤ Liste n°4921400315 (39 pièces)

Nature Juridique	Exercice	Référence	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Société	2018	R-14-6	ACG SERVICES SARL	0,03	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2019	R-30-12	AFDS EURL	6,00	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2021	R-12-39	BATILOR SAS	0,03	RAR inférieur seuil poursuite
Artisan Commerçant Agriculteur	2021	R-3-115	DESA MACONNERIE Leopo	0,10	RAR inférieur seuil poursuite
Artisan Commerçant Agriculteur	2015	R-2-196	DRAGOJEVIC Aleksandar	4,43	RAR inférieur seuil poursuite
Artisan Commerçant Agriculteur	2019	R-30-118	DRAGOJEVIC Aleksandar	10,08	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2020	R-5-115	DROYER Gary	6,24	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2020	R-3-126	EB RENOVATION EURL	7,38	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2020	R-11-75	ELECTRICITE VILLEMAGN	0,20	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2020	R-5-166	GAUTHIER SARL	8,04	RAR inférieur seuil poursuite
Association	2020	R-13-28	GRAND SEMINAIRE CENTR	3,96	RAR inférieur seuil poursuite
Artisan Commerçant Agriculteur	2018	R-14-177	GRAPPIN Jacques	6,76	RAR inférieur seuil poursuite
Artisan Commerçant Agriculteur	2019	R-30-180	GRESSET Franck	0,54	RAR inférieur seuil poursuite
Etat ou organisme d'Etat	2021	R-4-34	INSPE INSTITUT NATION	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2017	R-2-270	JULIEN TRAVAUX SAS	7,98	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2019	R-20-213	LA DAME JEANNE SARL	11,94	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2019	R-30-231	MACCANIN ET FILS EURL	0,20	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2021	T-21	MAÎTRE MAUD PEDROLETT	1,58	RAR inférieur seuil poursuite
Artisan Commerçant Agriculteur	2019	R-20-241	MALY Jaroslav	13,48	RAR inférieur seuil poursuite
Artisan Commerçant Agriculteur	2018	R-14-286	PROCCACCINO Salvatore	0,06	RAR inférieur seuil poursuite
Artisan Commerçant Agriculteur	2020	R-3-292	REDZEPOVIC Alain	9,98	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2021	T-241	REVIPAC	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2020	T-889	REVIPAC	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	T-591	SCHWEYER Daniel	0,10	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2019	R-25-323	SELECT PLAISANCE SARL	1,00	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2021	T-311	SOCIETE MFREM	0,08	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2019	T-280	SUEZ RV CENTRE EST RE	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2019	T-40	SUEZ RV CENTRE EST RE	0,02	RAR inférieur seuil poursuite
Etablissement public national	2021	R-8-52	UNIVERSITE DE FC	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
Etablissement public national	2020	R-8-51	UNIVERSITE DE FRANCHE	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
Etablissement public national	2020	R-15-62	UNIVERSITE DE FRANCHE	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
Etablissement public national	2020	R-12-31	UNIVERSITE DE FRANCHE	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
Etablissement public national	2021	R-4-55	UNIVERSITE DE FRANCHE	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
Etablissement public national	2020	R-8-53	UNIVERSITE DE FRANCHE	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
Etablissement public national	2021	R-4-57	UNIVERSITE DE FRANCHE	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
Etablissement public national	2021	R-8-55	UNIVERSITE DE FRANCHE	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
Artisan Commerçant Agriculteur	2021	R-7-327	VERNIER Emilie	0,60	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2015	T-64	VERNIER Jean Michel	0,23	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2020	R-3-369	WETZEL Dominique Char	0,02	RAR inférieur seuil poursuite
			TOTAL	101,22	

Détail des dossiers à admettre en non-valeur :

- **6542 « créances éteintes » : + 6 857,03 €** sur la compétence « déchetteries » pour des rôles de professionnels en déchetteries aux motifs principaux de clôture insuffisance actif sur RJL et poursuite sans effet.

➤ Liste n°4652100515 (10 pièces)

Envoyé en préfecture le 06/12/2021

Reçu en préfecture le 06/12/2021

Affiché le

06 DEC 2021

ID : 025-252508247-20211130-2021_11_05_54-DE

Nature Juridique	Exercice	Référence	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Inconnue	2017	R-5-72	CERAM ICA SARL	11,94	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ"
Inconnue	2018	R-2-85	CERAM ICA SARL	39,12	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ"
Société	2019	R-25-172	GENESIS ELEC SARL	98,08	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ"
Société	2019	R-30-176	GENESIS ELEC SARL	104,40	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ"
Société	2018	R-13-230	LES DEMENAGEURS FRANC	43,14	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ"
Société	2018	R-2-230	LES DEMENAGEURS FRANC	143,28	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ"
Société	2019	R-25-256	NETTOIE DEP EURL	6 102,18	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ"
Société	2020	R-5-307	SEBASTIEN MENUISERIE	34,56	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ"
Société	2020	R-3-318	SEBASTIEN MENUISERIE	78,84	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ"
Société	2012	R-3-394	JARDINS ET PEPINIERES CHARPY	201,49	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ"
Société			TOTAL	6 857,03	

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur ces admissions en non-valeur et ces créances éteintes à enregistrer par mandatement.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

